

République Française
Département de la HAUTE-VIENNE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE COGNAC-LA-FORÊT**

OBJET : LOCATION ESTIVALE LOCAL PLAN D'EAU

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois juillet à 20H00, le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT, dûment convoqué le jeudi 25 juin 2026 par voie électronique, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Présents : M. Christian VIGNERIE (Maire), M. Jacques JAVELAUD, Mme Maryse THOMAS, M. Jean MAYNARD (Adjoint), M. Jacques QUICHAUD, M. Jean-Luc RESTOUEIX, Mme Corinne LE TONQUER, Mme Béatrice CONTAMINE, M. David MONS, M. Patrice TRICARD, Mme Marie-Lyne COIFFE, M. Elie CARRILERO

Absents avec procuration : Mme Barbara VOISIN (qui a donné procuration à M. Christian VIGNERIE)

Absents : Mme Chrystelle LE LAY, Mme Audrey FOUCHÉ

EN EXERCICE : 15	PRÉSENTS : 12	ABSENTS : 2	ABSENTS AVEC POUVOIR : 1
------------------	---------------	-------------	--------------------------

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. M. Jacques JAVELAUD a été nommé secrétaire de séance.

M. Jean MATELOT (9 La Vergne, 87310 COGNAC-LA-FORÊT), sous le nom d'enseigne « La mare au Canna », loue le local situé au plan d'eau pour la saison estivale 2026 afin de proposer des produits locaux de petite restauration et des boissons à emporter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** que la location du plan d'eau pour la saison estivale 2026 s'élève à 500 €, soit au même tarif que les locations des précédentes années.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,
Christian VIGNERIE



Le secrétaire de séance,
Jacques JAVELAUD



Certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le : 09/07

Publiée le : 09/07

Le Maire,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges, 2 Cr Bugeaud, 87 000 LIMOGES, ainsi que sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 09/07

ID : 087-218704609-20260709-21-DE

S'LO